Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-263811044-20261026-2026019-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

VILLE de MONTBONNOT SAINT-MARTIN (38330)

N° 2026-19

Nombre d'administrateurs
en exercice : 21
Présents : 12
Votants : 15
Nombre de voix pour : 0
Nombre de voix contre : 0
Blanc : 0

OBJET :

Budget C.C.A.S 2026

Décision Modificative n°2

Certifie exécutoire

Reçu en Préfecture ou le :

Publié ou notifié le :
Certifie exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU C.C.A.S

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre 2026 à 18h00

le Conseil d'Administration du CCAS de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M .Paul KLEIN, Vice-Président.

Date de convocation du C.C.A.S. : 20 octobre 2026

Présents : Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Laurence GUILLEMIN, Marie-Claire ALBERTO, Anne-Marie SPALANZANI, Roger BOIS, Françoise BOIS, Anna DUMEE, Catherine BLANC, Martine KLEIN

Excusés : Chantal RICCO, Ghesline PRAS, Jean-François CLAPPAZ, Fabienne DAL SOGLIO, Joëlle THENOZ, Chantal DESCHARRIERES, Alexis ISAAC, Ambre GUITTRE

Pouvoirs : Ghesline PRAS (donne pourvoir à Gilles FARRUGIA), Chantal DESCHARRIERES (donne pouvoir à Paul KLEIN), Ambre GUITTRE (donne pouvoir à Laurence GUILLEMIN

Secrétaire de séance : Pascale GODDON, Directrice du CCAS

Il est proposé aux membres du Centre Communal d'Action Sociale la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2026.

Il avait été budgété sur 2026 les recettes des activités couture et anglais, avant le changement de mode de facturation. Ces recettes seront effectives sur le 1er semestre 27. Il y a donc un décalage d'encaissement de lié à la mise en place du changement de mode de facturation.

La section de Fonctionnement s'équilibre en Dépenses et Recettes pour un montant de 0.00 €

La section d'investissement s'équilibre en Dépenses et Recettes pour un montant de 0.00 € (cf annexes ci-jointes pour détail).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuvent cette délibération.

Fait à Montbonnot-St-Martin
les jours, mois et an susdits

La Secrétaire,
Pascale GODDON

Le Vice-Président,
Paul KLEIN

MONTBONNOT SAINT-MARTIN (Isère)